Sci. Rep. Port-Cros natl. Park, 26: 235-238 (2012)

# Présentation du bilan carbone® de l'établissement public du Parc national de Port-Cros pour l'année 2009

## Julien ASSANTE

Parc national de Port-Cros, Allée du Castel Sainte Claire, BP 70220, 83406 Hyères cedex.

Contact: julien.assante@portcros-parcnational.fr

**Résumé.** Les résultats des différentes études scientifiques sur l'évolution du climat font apparaître que l'activité humaine impacte sur le réchauffement climatique. En 2010, le Parc national de Port-Cros a lancé l'opération de calcul de son bilan carbone®. Cette opération a permis le calcul des émissions en gaz à effet de serre de l'établissement pour l'année 2009. Les résultats des émissions, 205 t éq C pour 2009, font apparaître quatre activités principales génératrices d'émissions en gaz à effet de serre : l'activité liée aux achats nécessaires au fonctionnement de l'établissement, l'énergie consommée, les déplacements et les immobilisations incluant le matériel et les bâtiments. Sur cette base, un programme visant à réduire ces émissions est lancé à partir de 2011 avec l'objectif de réduction de 20% pour 2020 fixé par le Grenelle de l'Environnement en 2009. Un plan d'actions suivi et ciblé par activité a été ainsi élaboré.

Abstract. Port-Cros national Park: analysis of the establishment carbon footprint for year 2009. The results of different scientific studies on the evolution of climate show that human activity has an impact on global warming. In 2010, Port-Cros national Park undertook to estimate its carbon footprint. Through this program, the establishment was able to calculate its greenhouse gases emissions in 2009. The results, 205 metric tonnes carbon dioxide equivalent for 2009, point to 4 major emissions sources: the activity related to the necessary purchases for the functioning of the establishment, energy consumption, transportation and fixed assets including equipment and buildings. On this basis, a program to reduce these emissions has been launched in 2011. It aims to reduce emissions by 20% by 2020 according the 2009 Grenelle de l'Environnement objectives. As a result, a monitored and targeted action plan has been set up.

### Introduction

En 2007, le quatrième rapport du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) atteste que la cause la plus probable du réchauffement climatique serait le « forçage anthropique », c'est à dire l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre résultant de l'activité humaine. Les gaz à effet de serre sont présents dans la basse atmosphère et interceptent une partie du rayonnement terrestre.

Le protocole de Kyoto, résultant d'une mobilisation mondiale sur cette problématique, a fixé en 1997 des objectifs de réduction des émissions à l'ensemble des pays signataires. En France, le Grenelle de l'Environnement, processus de concertation, a été initié en 2007 et réuni 6 groupes de travail constitués d'acteurs publics et privés autour du développement durable. La loi du 3 août 2009 issue du Grenelle impose un objectif de réduction des émissions de 20% pour 2020.

Le bilan carbone®, outil permettant l'estimation des émissions de gaz à effet de serre, constitue un point d'entrée dans cette démarche ; la connaissance des sources d'émissions facilite dans un second temps l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de réduction.

#### Déroulement de la démarche

Le bilan carbone® est une méthode qui convertit l'ensemble des activités liées à une entité en émissions de gaz à effet de serre et aboutit à une donnée chiffrée, dont l'unité est donnée en kilogrammes ou tonnes équivalent carbone : "kg éq C" ou "t éq C".

En 2010, le Parc national a participé à une opération collective pour le calcul de son bilan carbone® pour l'année 2009. Cette opération s'est déroulée en 6 étapes présentées dans le Tableau I.

**Tableau I.** Étapes structurantes de l'opération bilan carbone® de l'établissement public du Parc national de Port-Cros - Année 2009.

Étape	Objectif(s) de l'étape	Date
Sensibilisation des agents	- expliciter le contexte et la méthodologie	avril 2010
	de l'opération ;	
	- constituer la base de la communication	
	autour du projet.	
Définition du périmètre d'étude	- recenser l'ensemble des activités du Parc	avril 2010
	retenues pour le calcul des émissions ;	
	- choisir un périmètre cohérent et maîtrisé.	
Collecte des données	- récupérer l'ensemble des informations	mai-août 2010
	nécessaires au calcul du bilan carbone®	
	dont la méthode décompose les activités	
	retenues dans le périmètre en poste	
	d'émissions en gaz à effet de serre.	
Exploitation des résultats	- calculer le total des émissions en gaz à	septembre -
	effet de serre ;	octobre 2010
	- analyser les résultats obtenus.	
Établissement des pistes	- établir un plan d'actions visant à	novembre -
d'actions de réduction	réduire les émissions.	décembre 2010
Lancement des actions de	- mettre en place de manière opérationnelle	2011
réduction	le plan d'actions	

#### Résultats

Les résultats fournis par le consultant sont présentés dans le Tableau II.

**Tableau II.** Émissions de gaz à effet de serre par poste pour l'établissement public du Parc national de Port-Cros - Année 2009.

Poste	Émissions de gaz à effet de serre en t éq C
Énergie	39
Hors énergie	1
Intrants	93
Fret	2
Déplacements	39
Déchets	0,3
Immobilisations	31
TOTAL	205

Au regard des missions du Parc national et de son fonctionnement, ces résultats apparaissent cohérents, 4 grands postes d'émissions représentent 99% du total des émissions et reflètent l'organisation structurelle et opérationnelle de l'Établissement.

Pour le poste "intrants" qui représente 45% des émissions totales de l'Établissement, cette proportion s'explique par le nombre important de fournitures, supports de communication, l'acquisition de papier et matériel nécessaires au fonctionnement du Parc. Les postes "déplacements" et "énergie" constituent également des sources d'émissions importantes, de l'ordre de 20% chacune, indispensables à l'activité quotidienne des agents en particulier en milieu insulaire. Le dernier pôle d'émissions conséquent, les "immobilisations", est celui relatif aux nombreux bâtiments, 45 sur l'ensemble des secteurs, ainsi qu'au matériel informatique et aux matériels roulants que sont les voitures, les engins agricoles, les bateaux.

# Discussions et conclusions

Suite aux résultats, la définition des grands axes de réductions a été motivée par le choix du meilleur compromis entre la quantité des émissions d'un poste, la possibilité de réduction ainsi que la difficulté et le coût de mise en œuvre d'une action. Trois postes principaux ont ainsi été retenus :

- L'énergie, dont les principales sources d'émissions sont l'électricité, le fioul et les carburants. Trois actions sont retenues : audit énergétique des bâtiments, effectué en 2010 ; poursuite de la mise en

place de dispositifs d'économie d'énergie ; sensibilisation aux bons comportements avec la charte interne éco-responsable, signalétique dans les logements et bureaux, articles intranet et supports de communication.

Sur ce thème, l'objectif de réduction est de 10% d'ici 10 ans soit une économie de 3,9 t éq C ; l'indicateur de suivi est constitué par la veille des consommations mise en place pour l'électricité.

- Les déplacements, dont les émissions constituent le levier le plus important en terme de réductions potentielles. Cinq actions sont prévues : établir le plan de déplacement de l'Établissement ; systématiser le mode de transport le moins impactant ; optimiser les déplacements avec le co-voiturage, mise en commun des lieux de réunion ; formation interne à l'éco-conduite ; poursuite de l'acquisition de véhicules électriques adaptés.

Pour les déplacements, l'objectif de réduction est de 20% d'ici 10 ans soit une économie de 7,8 t éq C ; l'indicateur choisi est défini par le suivi kilométrique des différents types de déplacements : véhicules, avion, train.

- Les achats avec l'optimisation de la politique globale d'achats éco-responsable : programmation des commandes, des livraisons, sensibilisation des transporteurs et fournisseurs.

Sur ce poste, l'objectif de réduction est de 11% d'ici 10 ans soit 10 t éq C; le nombre de marchés publics intégrant des clauses en matière de développement durable, ainsi qu'un suivi financier sur le poste comptable d'achats, constitueront les indicateurs de suivi de ces actions.

En conclusion, la donnée chiffrée, 205 t éq C, bien qu'imprécise, traduit l'ordre de grandeur de l'impact des activités du Parc national sur l'environnement et constitue un outil universel et un indicateur très important qu'il importera de suivre pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.